



**Déclaration de Kinshasa
à l'issue de la 15^{ème}
Assemblée Générale du
réseau CAFÉ**

27 AOÛT 2025

D claration de Kinshasa

  l'issue de l'Assembl e G n rale - Kinshasa, le 27 ao t 2025

Les Fonds Fiduciaires pour la Conservation en Afrique : Un Engagement pour la R silience  cologique, Sociale et les Droits Humains

D claration du R seau des Fonds Fiduciaires Africains (CAF )   l'issue de son Assembl e G n rale

Nous, membres du Consortium Africain des Fonds pour l'Environnement (CAF ), r unis   l'occasion de notre Assembl e G n rale, r affirmons notre engagement en faveur de la conservation durable de la biodiversit  en Afrique, fond  sur des principes de responsabilit  environnementale, sociale et  conomique. Nos fonds fiduciaires jouent un r le cl  dans le financement de la pr servation des  cosyst mes, tout en veillant   l'am lioration des conditions de vie des populations locales.

1. Promouvoir des investissements sur les march s financiers africains

Nous reconnaissons l'importance de d velopper des Fonds qui int grent des pratiques d'investissement sur les march s financiers africains. Une partie des investissements financiers des Fonds Fiduciaires doit  tre consacr e au d veloppement  conomique des pays africains. **Nous nous engageons ainsi   orienter une partie de nos placements (fonds de dotation et/ou fonds d'amortissement) vers des investissements sur les march s financiers africains,** assurant ainsi une coh rence entre nos missions et nos strat gies financi res pour le b n fice du continent africain.

- **Engagement : Placer d'ann e en ann e une partie croissante de nos fonds de dotation et/ou fonds d'amortissement sur des instruments financiers africains.**

2. Mesurer et Renforcer l'Impact Social de Nos Actions

Les fonds fiduciaires africains doivent non seulement financer la conservation des aires protégées, mais aussi évaluer concrètement leur impact sur les populations locales. **Nous appelons à une amélioration des méthodes d'évaluation des retombées socio-économiques de nos actions, en tenant compte des besoins des communautés vivant à proximité des aires protégées.** L'accès à des activités génératrices de revenus, l'éducation, la santé et le renforcement des capacités doivent faire partie intégrante des bénéfices apportés par la conservation.

- **Engagement : Des études d'impact mesurant l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des Aires Protégées que nous soutenons, seront menées régulièrement et financées par les fonds fiduciaires.**
- **Les FFC africains s'engagent à promouvoir :**
 - L'évaluation systématique des retombées socio-économiques des projets financés (accès à l'eau, éducation, emplois verts).
 - Le renforcement des mécanismes de redistribution équitable, garantissant que les communautés locales bénéficient directement des revenus générés (écotourisme, produits forestiers durables).
 - La participation active des populations dans la gouvernance des aires protégées, afin d'éviter les conflits et de promouvoir une conservation inclusive.

3. Privilégier des Projets Carbone à Fort Impact Social

Alors que le financement climatique prend de l'ampleur, il est essentiel que les projets carbone profitent d'abord aux populations locales et ne se limitent pas à la génération de revenus. **Nous nous engageons à soutenir uniquement des initiatives carbone ayant un fort impact social, en créant des opportunités économiques et en renforçant la résilience des communautés.** Les projets carbone doivent être conçus comme des leviers de développement inclusif, favorisant la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et la préservation des savoirs locaux.

En tant qu'acteurs de la conservation en Afrique, nous nous engageons à être des catalyseurs de changement pour une conservation bénéfique pour la nature et les

populations. Ensemble, nous réaffirmons notre volonté de développer des solutions de financement transparentes et éthiques, au service d'une Afrique durable et prospère.

- **Engagement : Seuls des projets carbone présentant un impact social significatif seront promus et financés, tout en veillant au respect des engagements sociaux et économiques de ces initiatives.**
- **Les FFC africains exigent :**
 - **Un filtrage strict des projets carbone**, priorisant ceux ayant un **impact social vérifiable** (santé, éducation, création d'emplois locaux).
 - **L'exclusion des initiatives "low-cost"** qui exploitent les terres sans consentement éclairé des communautés.
 - **La transparence totale** sur la répartition des revenus carbone, avec au moins 50 % reversés aux bénéficiaires locaux.

4. Défendre les Droits de l'Homme dans et autour des Aires Protégées

Nous affirmons que la conservation ne peut se faire au détriment des droits des populations locales vivant dans et autour des aires protégées. Nous soutenons des pratiques de conservation respectueuses des droits de l'homme, en garantissant que les populations locales ne soient ni déplacées, ni marginalisées. Toute initiative de conservation doit être inclusive, transparente et reposer sur la participation active des communautés concernées, afin de concilier conservation et bien-être humain.

- **Engagements :**
 - Garantir le respect des droits fonciers coutumiers en exigeant le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés pour tout projet de conservation sur leurs territoires traditionnels.
 - Condamner et prévenir toute forme d'éviction forcée ou de restriction abusive d'accès aux ressources naturelles vitales pour les populations locales.
 - Mettre en place des mécanismes de recours indépendants permettant aux communautés de signaler les violations de droits liées aux activités de conservation.

- Former les écogardes et gestionnaires d'aires protégées aux droits humains et aux approches communautaires de la conservation.
- Collaborer avec les défenseurs des droits humains pour développer des indicateurs de suivi des impacts sociaux des projets financés.

« Une conservation véritablement durable protège à la fois les écosystèmes et la dignité des peuples qui en sont les gardiens historiques. »

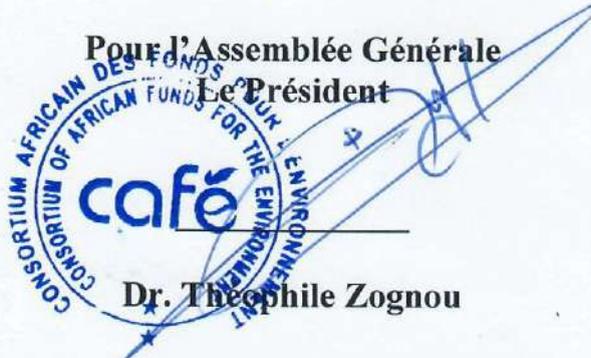
Autres engagements concrets du CAFÉ pour concrétiser ces principes :

- **Créer un label “Fonds Fiduciaire à Impact”** certifiant les pratiques responsables.
- **Établir un observatoire indépendant** évaluant l'impact social des aires protégées financées.
- **Publier un guide de bonnes pratiques** pour des projets carbone équitables.
- **Intégrer une clause de respect des droits humains** dans tous les accords de financement.
- **Publier annuellement un rapport** sur l'état des droits humains dans les aires protégées financées.

Ensemble, construisons une conservation africaine qui protège à la fois la nature et les droits des peuples.

Adopté par les membres du CAFÉ à Kinshasa, République Démocratique du Congo, ce 27 août 2025

Pour l'Assemblée Générale
Le Président



café
CONSORTIUM OF AFRICAN FUNDS FOR THE ENVIRONMENT
CONSORTIUM AFRICAIN DES FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Dr. Theophile Zognou